30ème EDITION

SEMAINE NEUCHATELOISE D'ACTIONS CONTRE LE RACISME

Entretien avec Thomas Facchinetti

premier Délégué cantonal aux étranger-ères de Neuchâtel et en Suisse

Les 30 ans du Forum TD-TE et de la SACR : un engagement durable contre le racisme ?

COSM : En 1995, lorsque le Conseil de l'Europe a lancé la campagne du Forum *Tous différents – Tous égaux*, vous occupiez la fonction de Délégué aux étranger-ères. Dans quel contexte historique, social et politique cette initiative a-t-elle vu le jour, notamment à Neuchâtel ? Et pourquoi avez-vous, en tant qu'autorité, choisi de la soutenir ?

Thomas Facchinetti (TF) : En Suisse romande, comme dans le reste de l'Europe et en France, une mobilisation forte contre le racisme s'était développée à la fin des années 1980 et au début des années 1990 - Je mentionne la France, en raison de notre aire linguistique commune - , où des mouvements comme la *Marche des Beurs*[1] ou la création de *SOS Racisme*[2] représentaient un grand élan de jeunesse. Des initiatives solidaires animées par des jeunes issu-es de l'immigration, souvent relégué-es dans les banlieues françaises, dénonçaient les discriminations, les violences policières et les inégalités sociales, tout en revendiquant leur place dans la société. Ces mobilisations se déroulaient en dehors des structures politiques ou syndicales traditionnelles, tout en y étant connectées.

En Suisse, à cette même époque, des personnes en quête d'asile commençaient à arriver en très grand nombre, rencontrant pour certaines un accueil peu favorable, et des mouvements similaires ont émergé, marqués par de fortes mobilisations et des revendications pour une société plus juste et plus solidaire.

À Lausanne, le collectif *Lôzane Bouge*[3] rassemblait des jeunes qui aspiraient à des espaces autonomes pour exprimer leur sociabilité, leurs réflexions et leur désir de vivre des relations différentes de celles proposées par la société. Une antenne de *SOS Racisme* avait été créée en Suisse romande, notamment à Neuchâtel, où l'on retrouvait le slogan emblématique *Touche pas à mon pote*, symbolisé par des pin's colorés très populaires à l'époque.

[1] La **Marche des Beurs** (1983) est une marche pacifique organisée par des jeunes issu-es de l'immigration pour dénoncer le racisme, les violences policières et les discriminations en France. Partie de Marseille pour rejoindre Paris, elle a rassemblé des milliers de personnes devenant un symbole de lutte pour l'égalité et la justice. Ce mouvement a également contribué au développement d'une conscience collective autour de ces enjeux.

[2] **SOS Racisme**, fondée en 1984 en France, est une organisation militante engagée dans la lutte contre le racisme, les discriminations et l'exclusion sociale.

[3] **Lôzane Bouge** est un mouvement social mené par des jeunes lausannois entre 1980 et 1981 pour revendiquer un espace autogéré et exprimer leur désenchantement face à une société qu'ils/elles considéraient comme injuste, discriminatoire et dominée par la quête de profit. Composé principalement de jeunes de 15 à 25 ans, le mouvement s'inscrivait dans un contexte de révolte générale de la jeunesse en Suisse, marquée par des manifestations à Zurich, Bâle et d'autres villes. Le mouvement a donné lieu à des affrontements avec la police. Les revendications incluaient un lieu de vie alternatif, la liberté d'expression, l'égalité pour les minorités (notamment les homosexuel-les), et la lutte contre les centrales nucléaires. Lôzane Bouge a marqué l'histoire par ses manifestations, souvent réprimées, et ses tentatives d'occupation de lieux pour créer un espace autonome. Bien qu'un centre ait été brièvement ouvert à Saint-Martin, il a été fermé en 1982, marquant la fin symbolique du mouvement.

Ces actions ont eu un fort écho et se sont articulées avec des organisations de jeunesse déjà actives, qui cherchaient à se fédérer et à s'affirmer comme acteurs de la société civile. À cette époque, les structures dédiées aux jeunes étaient encore embryonnaires : il n'y avait pas de délégué-e à la jeunesse, ni de Parlement des jeunes. Le premier Parlement de ce type est né à Neuchâtel. Sinon, il existait surtout des centres de loisirs ou des centres de jeunesse.

Un Groupe de liaison des associations de jeunesse neuchâteloises (ci-après GLAJ) s'était constitué, regroupant les associations de jeunesse dans une faîtière soutenue par l'État avec un modeste financement**.** Ce soutien, qui couvrait environ 15 % du salaire d'un-e coordinateur-trice, permettait à ce réseau de fonctionner.
Cependant, la dynamique des mouvements de jeunesse est cyclique : de nouvelles équipes enthousiastes arrivent, lancent des projets, puis s'en désengagent avec le temps. Cela reflète la nature même des mobilisations étudiantes et juvéniles.

Malgré ces défis, ces initiatives ont conduit à des avancées concrètes, notamment la création de postes de délégué-es à la jeunesse et, à Neuchâtel, à l'établissement du Parlement et du Conseil des jeunes au début des années 1990.

Cette mobilisation des jeunes a également contribué à sensibiliser la société à des causes comme la lutte contre le racisme, en incarnant une vision d'un monde plus inclusif. Leur message était clair : *Nous vivons autrement le monde, et les immigré-es, les réfugié-es, ce sont nos ami-es*.

COSM : Cela s'inscrivait également dans le contexte de la fin de l'apartheid en Afrique du Sud ?

TF : Absolument. La fin de l'apartheid a joué un rôle important dans les mobilisations en Suisse. Des actions comme le boycott des banques suisses impliquées en Afrique du Sud ont rassemblé de nombreux soutiens. Cependant, il est également important de rappeler d'autres éléments qui caractérisaient le contexte de l'époque en Suisse. Bien que fortement impliquée économiquement et financièrement au niveau mondial, la Suisse n'était pas encore membre des Nations Unies. Et si de nombreuses forces politiques poussaient alors en faveur de cette adhésion, le pays demeurait divisé sur l'opportunité et le degré de son implication dans les organisations internationales. Membre du Conseil de l'Europe depuis 1963, la Suisse y participait avec une posture prudente reflétant les débats politiques internes du pays.

Un autre point essentiel à noter : en 1995, la Suisse a commémoré les 40 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cet anniversaire a marqué le début d'une réflexion nationale approfondie sur son rôle durant le conflit. La Commission Bergier[4], créée pour enquêter sur cette période, a révélé des aspects troublants de l'histoire suisse, notamment concernant l'attitude de notre pays envers les populations juives. Elle a également mis en lumière le rôle ambigu de certains acteurs privés, particulièrement les banques, dans la gestion des avoirs liés aux victimes de guerre.

Cette remise en question a aussi incité la Suisse à se repositionner sur la scène internationale et à renforcer son engagement dans des initiatives politiques et humanitaires d'autant plus que la question des droits humains suscitait un intérêt croissant au niveau national.

Dans ce contexte de redéfinition de la place de la Suisse dans le monde, plusieurs étapes importantes ont marqué les années 1990 : les discussions autour du processus d'adhésion de la Suisse aux Nations Unies ont été relancées[5], tandis que des initiatives émanant des milieux des droits de l'homme et de la gauche parlementaire ont été engagées pour adhérer à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

[4] La **Commission Bergier** (officiellement appelée Commission indépendante d'experts Suisse - Seconde Guerre mondiale) a été créée en 1996 par le gouvernement suisse pour enquêter sur les relations entre la Suisse et le régime nazi pendant la Seconde Guerre mondiale. Présidée par l'historien **Jean-François Bergier**, elle avait pour mission de clarifier des questions sensibles, notamment :

- Les fonds juifs en déshérence déposés dans des banques suisses.
- Les transactions financières entre la Suisse et l'Allemagne nazie.
- L'or volé par les nazis et acheté par la Banque nationale suisse.
- La politique suisse d'accueil des réfugié-es, souvent critiquée pour avoir été restrictive.

En 2001, le rapport final de la commission a révélé des **zones d'ombre** dans l'attitude suisse, notamment la collaboration économique avec l'Allemagne nazie et les responsabilités dans le rejet de réfugié-es, dont certain-es ont été renvoyé-es vers une mort certaine. Ce travail a contribué à une réflexion sur la mémoire et le rôle de la Suisse durant cette période.

[5] En 1986, la Suisse a rejeté par référendum son adhésion à l'ONU, par 75,7 % des électeurs et électrices, principalement en raison de préoccupations liées à sa neutralité, dans un contexte de Guerre froide. Malgré cela, elle a maintenu son statut d'observateur et intensifié sa participation aux agences spécialisées. Dans les années 1990, avec la fin de la Guerre froide et l'évolution des enjeux globaux, le débat sur l'adhésion a ressurgi, porté par des partis politiques, des ONG et l'importance de Genève comme centre humanitaire. Après des démarches intensifiées en 1998, un référendum organisé en 2001 a abouti à un vote favorable (54,6 %). La Suisse est devenue membre de l'ONU le 10 septembre 2002, marquant une évolution majeure vers une politique extérieure plus active.

Pour que cette adhésion à la Convention soit possible, un obstacle majeur devait être levé: la Suisse ne disposait pas encore d'une norme pénale sanctionnant l'incitation à la haine raciale. Ce fut l'un des grands débats de l'époque, qui aboutit à l'introduction d'un article spécifique dans le Code pénal et le Code pénal militaire.
Cette mesure, soumise à référendum en 1994, donna lieu à une campagne animée. Le résultat fut serré : environ 54 %[6] approuvèrent la modification du Code pénal[7]. Ce n'était pas un plébiscite, car l'opposition des milieux conservateurs et libéraux-conservateurs était forte. Ces derniers considéraient cette norme comme une menace à la liberté d'expression, affirmant que la démocratie suisse possédait déjà des « anticorps » pour débattre du racisme sans nécessiter de cadre juridique supplémentaire. Il convient de souligner que des forces y compris de gauche partageaient cet avis. Certain-es intellectuel-les redoutaient que cette loi n'entraîne des restrictions supplémentaires sur la liberté d'expression. Toutefois, dans certains cantons comme Neuchâtel[8], cette norme pénale fut largement acceptée, davantage que dans d'autres régions de Suisse.

Pour nous, cette votation représentait un enjeu crucial. Le poste de Délégué aux étranger-ères venait d'être créé, tout comme la Commission cantonale de travail pour l'intégration des étranger-ères (CTIE). Nous suivions donc avec une grande attention ces débats sur la norme pénale et l'engagement de la Suisse contre la haine raciale.

COSM : Comment le Bureau du délégué était-il impliqué à cette époque dans la prévention et les luttes contre le racisme et les discriminations ?

TF : À l'époque, c'étaient les débuts de la mise en œuvre d'une politique d'intégration systémique, vue comme un processus d'adaptation réciproque de l'ensemble des composantes de la société, envisagée dans un sens très large et qui visait à répondre aux défis sociaux et économiques de l'époque - aujourd'hui, nous parlerions plutôt d'inclusivité et de participation en pleine égalité. L'enjeu principal était de fédérer les différents milieux de la société neuchâteloise autour d'un objectif commun : améliorer les conditions de pleine participation, y compris civique, des personnes issues de la migration tout en réduisant les entraves à cette intégration dans un but de cohésion sociale. Cela incluait bien sûr la dénonciation du racisme, mais cette lutte s'inscrivait dans une mouvance plus large. Aujourd'hui, on parlerait de promotion de la diversité, mais à l'époque, cette démarche avait une dimension sociale, économique et civique plus marquée.

Le Conseil d'État avait également créé une Commission d'intégration (l'actuelle CICM[9], à l'époque appelée "Communauté de travail pour l'intégration des étrangers" - CTIE), en lien avec les recommandations de la Commission fédérale pour les problèmes des étrangers[10] et des interventions de député-es au Grand Conseil neuchâtelois.

---

[6] La norme pénale contre la discrimination raciale, i.e. l'art. 261bis CP, a été adoptée en votation populaire le 25 septembre 1994, par 54,7 % des voix, après quoi la Suisse a adhéré à la Convention internationale le 29 décembre 1994. L'art. 261bis CP est entré en vigueur le 1er janvier 1995.

[7] Qu'interdit exactement la norme pénale anti-discrimination ? https://www.ekr.admin.ch/bases_juridiques/f184.html_

[8] Lors de la votation fédérale du **25 septembre 1994** en Suisse, le peuple s'est prononcé sur l'introduction de l'article pénal contre le racisme (article 261bis du Code pénal). Cet article visait à renforcer la lutte contre les actes de discrimination raciale et les discours haineux.
Dans le canton de **Neuchâtel**, les résultats ont montré un fort soutien à cette norme pénale :
Oui : 73,9 %
Non : 26,1 %
Le canton de Neuchâtel figurait parmi les cantons où l'acceptation de cette norme pénale a été la plus élevée. À l'échelle nationale, le projet avait également été accepté, mais avec un résultat global plus serré : **54,6 % de oui** contre **45,4 % de non**.

[9] La **Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)** est une commission consultative du canton de Neuchâtel, créée en 1991, ce qui en fait la plus ancienne commission cantonale de Suisse dans le domaine de l'intégration. La CICM sert de plateforme de rencontres et d'échanges entre les représentant-es des communautés étrangères, les services étatiques et communaux, les organismes collaborant avec les personnes migrantes, ainsi que les partenaires sociaux. Son objectif principal est de favoriser l'intégration interculturelle et de promouvoir la cohésion sociale au sein du canton. Les missions de la CICM comprennent :
Impulser des projets visant à améliorer l'intégration des personnes migrantes.
Proposer des mesures et émettre des recommandations au Conseil d'État, notamment par l'intermédiaire du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) et du service de la cohésion multiculturelle (COSM).
Transmettre des informations et susciter des réflexions pour permettre à l'État et aux autres acteurs de mettre en place des actions adaptées aux besoins des populations concernées.
La composition de la CICM a évolué au fil des ans. En 2017, le Conseil d'État a décidé de réduire le nombre de ses membres de 41 à 23 afin de dynamiser son fonctionnement tout en maintenant une large représentativité des communautés migrantes. En s'appuyant sur les recommandations de la CICM, le Conseil d'État du canton de Neuchâtel a réaffirmé son engagement en matière d'interculturalité, notamment en se dotant d'une feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte, visant à lutter contre les discriminations et à refléter la diversité de la population neuchâteloise.

[10] La **Commission fédérale pour les problèmes des étrangers (CFPE)**, connue en allemand sous le nom de **Eidgenössische Ausländerkommission (EKA)**, était un organe consultatif suisse créé en 1970 pour conseiller le gouvernement fédéral (Conseil fédéral) sur les questions liées à l'immigration, à l'intégration et aux relations entre les populations locales et étrangères.
Missions principales :
- **Conseil politique** : Fournir des recommandations au Conseil fédéral sur les politiques d'immigration et d'intégration.
- **Promotion de l'intégration** : Encourager des mesures favorisant l'intégration des étranger-ères dans la société suisse.
- **Sensibilisation** : Informer et sensibiliser le public sur les questions d'immigration, de multiculturalisme et de cohésion sociale.
- **Recherche et dialogue** : Initier des études et promouvoir le dialogue entre différentes communautés pour réduire les tensions et favoriser la compréhension mutuelle.

En 2008, la CFPE a été remplacée par la **Commission fédérale pour les questions de migration (CFM)**, reflétant une approche élargie axée non seulement sur les étrangers, mais sur l'ensemble des questions liées à la migration, l'intégration et la cohésion sociale en Suisse.

Cet espace se voulait représentatif de l'ensemble de la société civile, intégrant notamment des actrices et acteurs économiques (employeuses et employeurs, employé-es), le tissu associatif des communautés issues de la migration et des représentant-es de divers milieux de la société neuchâteloise, de l'État et des communes.

L'État de Neuchâtel, en étroite collaboration avec les villes et un nombre de communes, a relié concrètement les politiques publiques d'intégration et de lutte contre le racisme en favorisant une large participation de la société civile à travers divers programmes et manifestations interculturelles, telles que *Salut l'étranger* ou progressivement la SACR.

COSM : À l'époque, observait-on en Suisse et à Neuchâtel, comme en France ou en Allemagne, des actes racistes ou xénophobes violents?

TF : Dès le milieu des années 80, les tensions en Suisse tournaient principalement autour de la politique de l'asile. Les initiatives ouvertement xénophobes, comme celles ciblant l'immigration pour des motifs économiques, s'étaient atténuées. Cependant, les réfugié-es devenaient une cible de cristallisation des oppositions et mobilisations. Cela se traduisait par des actes de violence, notamment contre les centres de requérants d'asile. Certains d'entre eux ont même été incendiés.

A l'instar d'autres personnes d'organisations actives pour le soutien aux réfugié-es, j'ai été personnellement témoin et touché par cette violence. À la fin des années 80, l'organisation pour laquelle je travaillais a été la cible d'un attentat raciste : mon bureau a été incendié. Nous n'étions pas les seules visées. D'autres organisations, notamment celles affiliées à *Touche pas à mon pote*, étaient également attaquées. Je me souviens encore des menaces laissées sur le répondeur téléphonique de l'organisation. Un groupe appelé *Winkelried*[11] revendiquait ouvertement ces attaques en s'en prenant aux organisations qui défendent *les Arabes, les réfugié-es et les sales nègres*. Ce racisme primaire marquait le climat de l'époque et les tensions étaient visibles. On voyait des inscriptions telles que *Pas de r*éfugiés ici sur la route menant à Chaumont. En réponse, nous menions des campagnes de sensibilisation avec des slogans comme *Pour une Suisse multiculturelle*, que nous inscrivions sur les trottoirs à l'aide de chablons. Ces luttes étaient intenses. Ce n'était en aucun cas un *long fleuve tranquille*. Et donc, oui, cette violence existait, et elle n'est pas sans rappeler celle que l'on constate aujourd'hui, sans doute pas aussi violemment dans nos régions, mais ailleurs en Europe.

COSM : Quels objectifs principaux le Conseil de l'Europe visait-il à travers avec sa campagne européenne contre le racisme et l'intolérance, et pourquoi avoir choisi de cibler en priorité les jeunes ?

TF : Le Conseil de l'Europe souhaitait promouvoir la tolérance, la diversité et l'égalité en réponse à la montée du racisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme et de l'intolérance en Europe, dans un contexte socio-économique et politique tendu. L'objectif principal était de sensibiliser les jeunes et de les mobiliser pour lutter contre les discriminations, tout en renforçant la compréhension interculturelle et le respect des droits de l'homme, mais aussi de les encourager à une participation active dans la construction de sociétés inclusives et démocratiques.

Pourquoi les jeunes ? Le Conseil de l'Europe, avec peut-être une certaine candeur, mais une réelle vision, estimait que pour changer à long terme la société sur des questions sensibles comme le racisme, il fallait miser sur les jeunes.

Non pas que les générations précédentes soient perdues, mais il semblait clair qu'un changement durable devait s'ancrer chez les plus jeunes. C'était également une manière de reconnaître et de soutenir les mobilisations des jeunes déjà actives à travers l'Europe.

COSM : Comment le Forum a-t-il été organisé en Suisse, et plus particulièrement à Neuchâtel ?

TF : À la suite de la votation de 1994, nous avions appris que le Conseil fédéral, sous l'impulsion de Ruth Dreifuss, alors cheffe du Département fédéral de l'Intérieur, avait décidé de soutenir l'initiative du Conseil de l'Europe. Première femme à siéger au Conseil fédéral et première femme juive à occuper cette fonction, Ruth Dreifuss représentait un symbole politique fort. Son engagement actif, notamment dans la création de la Commission Bergier et la lutte contre le racisme, nourrissait de grands espoirs.

Son département a relayé cette campagne en Suisse dans un contexte favorable : l'adhésion à la Convention internationale contre le racisme venait d'être validée par votation populaire, et la norme pénale contre l'incitation à la haine raciale avait été adoptée. Il était temps d'agir concrètement avec la société civile, en impliquant particulièrement les jeunes pour marquer une rupture entre un *avant* et un *après*.

[11] Arnold von **Winkelried** est un héros légendaire suisse qui, selon la tradition, s'est sacrifié lors de la bataille de Sempach en 1386 en se jetant sur les lances ennemies, permettant aux Confédérés de percer les lignes des Habsbourg. Ce geste héroïque aurait assuré la victoire suisse et marqué l'histoire de la Confédération.

COSM : Et à Neuchâtel ?

TF : À l'époque, les initiatives du Conseil de l'Europe étaient peu relayées dans le canton. Bien que Neuchâtel disposât de relais par sa députation à l'Assemblée parlementaire, ce type de projet n'était pas systématiquement transmis. C'est grâce à mes nombreux contacts avec les organisations de jeunesse, qui avaient été sollicitées pour mener cette campagne du Conseil fédéral, que j'en ai eu connaissance. Cette campagne comportait deux volets principaux : d'une part, une importante campagne de communication dans les médias ; et d'autre part, un soutien actif à la mobilisation des organisations de jeunesse pour lutter contre le racisme et promouvoir la diversité. Cette approche visait à ancrer le message dans la société en s'appuyant sur la force des jeunes générations, lesquelles portaient déjà ces valeurs et aspirations.

COSM : Cette mobilisation a donc été incitée au niveau cantonal par le Délégué aux étranger-ères ?

TF : Exactement. Ayant appris que cette campagne allait être lancée, j'ai pensé que c'était une excellente initiative et immédiatement perçu son potentiel. D'autant qu'elle bénéficiait des financements de la Confédération et que les associations, notamment des jeunes, étaient déjà actives et mobilisées. C'était une belle opportunité de leur donner davantage d'amplitude.

COSM : **L'objectif était-il de soutenir des projets durant une année ou d'organiser/soutenir annuellement des actions spécifiques sur cette thématique ? Et pourquoi avoir mis en place un Forum au lieu d'une association?**

TF : À l'origine, il s'agissait de soutenir des projets sur une année. Au niveau national, le Conseil fédéral avait créé un comité d'organisation présidé par François Loeb, conseiller national et propriétaire des magasins Loeb à Berne. François Loeb, très engagé dans la lutte contre l'antisémitisme et actif au sein des communautés juives, jouait un rôle central dans cette initiative.

Dans le canton de Neuchâtel, grâce à mes contacts avec les organisations de jeunesse, j'ai pu relayer la campagne. Nous avons lancé des appels à projets, et le Bureau du délégué aux étranger-ères (BDE), COSM de l'époque, a pris en charge la coordination et la diffusion de l'initiative à l'échelle cantonale.
Pour toucher la jeunesse, nous avons mobilisé le GLAJN, qui a servi de plateforme pour atteindre les centres de jeunesse.

Pourquoi avoir mis en place un forum et non une association?

À l'époque, selon les organisations de jeunesse, la création et la gestion d'une nouvelle association faîtière pour soutenir une action spécifique étaient considérées comme trop lourdes et contraignantes. Les associations et groupements de jeunesse fonctionnent souvent de manière cyclique : une équipe arrive, lance des projets, puis passe à autre chose en cédant la place à de nouvelles équipes. Devoir gérer à la fois les actions, une nouvelle structure pour les encadrer et leurs activités habituelles représentait une charge excessive. C'est pour cette raison que nous avons adopté une approche plus flexible, qui s'est révélée très efficace. Ainsi, les centres de loisirs, sous l'impulsion d'Olivier Arni, ont joué un rôle déterminant en s'engageant pleinement. Cette campagne a permis de prolonger et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'action dans le sillage de celles de *Touche pas à mon pote* ou contre l'apartheid en Afrique du Sud. L'impact a été significatif et a trouvé un écho important dans la société. C'est dans ce contexte que nous avons créé cette plateforme.

COSM : Une charte a aussi été créée ?

TF : Oui, mais cela est venu plus tard. La campagne de 1995 s'est mise en place rapidement. Il y avait des financements, et cela a fédéré un grand nombre d'organisations de jeunesse. Nous avons été surpris par l'ampleur de la mobilisation. Chaque groupement déployant de façon autonome son plan d'actions tout au long de l'année, et il nous a semblé important de créer un moment commun de convergence. Nous avons donc décidé de centrer ce moment autour du 21 mars, la Journée internationale contre le racisme, une date historiquement associée aux luttes contre l'apartheid en Afrique du Sud. C'était un symbole fort qui donnait une cohérence et une visibilité à l'ensemble des initiatives.

COSM : Quand vous dites "on", qui cela inclut-il exactement ?

TF : À l'époque, c'était principalement le Bureau du Délégué aux étranger-ères et la plateforme des associations de jeunesse.

COSM : Le financement venait exclusivement de la Confédération ?

TF : La Confédération finançait les projets et la campagne de communication nationale. L'État, à travers le COSM de l'époque, apportait les ressources humaines et logistiques, et les associations ou groupements participants apportaient leurs contributions propres.

La communication nationale a été assez terne, avec des affiches au slogan *La tolérance unit*, proposées par une agence. Il y avait une volonté politique de la Confédération d'éviter des dénonciations trop frontales du racisme, de ne pas venir trop heurter et trop chatouiller, ce qui rendait le message moins percutant.

COSM : Comment cette mobilisation s'est-elle transformée en une semaine d'actions ? Était-ce une volonté de pérenniser la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale?

TF : La campagne de 1995 a été dans la région neuchâteloise un véritable succès et a suscité beaucoup d'enthousiasme. Les participant-es ont voulu poursuivre cette dynamique. Cependant, le financement de la Confédération était ponctuel - un *one-shot* - ce qui posait la question de la pérennisation. L'idée de structurer un événement autour du 21 mars, Journée pour l'élimination de la discrimination raciale, a émergé progressivement. Ce n'est pas qu'une personne dans un laboratoire ait inventé ce concept, mais il est né des discussions et des évaluations post-campagne au sein du Forum. Il était clair qu'aucune organisation n'avait les ressources pour mener une action continue tout au long de l'année sur un thème aussi vaste.

Le choix du 21 mars s'est imposé naturellement : c'est une date reconnue internationalement, avec une dynamique déjà existante dans d'autres pays. Cela permettait de donner un cadre et une visibilité à l'action. À l'époque, l'idée était de marquer cette journée dans l'espace public, en investissant la rue. L'objectif était de toucher non seulement les convaincu-es, mais aussi celles et ceux qui n'étaient pas encore sensibles à la lutte contre le racisme. Nous n'étions pas naïf-ves au point de penser qu'on pouvait convaincre les gens instantanément, mais être présent-es dans la rue permettait d'occuper l'espace public et de sortir ces luttes des cercles restreints et salons feutrés des organisations internationales. C'était une manière de faire irruption dans le quotidien des gens.

Pour les jeunes, en particulier celles et ceux issu-es de l'immigration, ce fut une opportunité précieuse de s'exprimer. Les centres de loisirs travaillaient déjà avec ces jeunes, souvent confronté-es à des difficultés d'intégration. À l'époque, beaucoup s'exprimaient à travers le rap, le break dance et d'autres formes artistiques. Ces expressions étaient encore perçues comme marginales, presque sulfureuses, mais ces jeunes pouvaient alors occuper la rue pour déclamer des poèmes, danser, faire de la musique et affirmer leur identité collective.

Puis, progressivement, d'autres initiatives se sont greffées autour de la journée. Des débats ont commencé à être proposés, des actions ont été menées dans des écoles, etc. Cela dépendait beaucoup des acteurs et actrices et de leurs réseaux. Au fil du temps, le Département de l'éducation s'est impliqué plus directement, relayant cette sensibilisation de manière institutionnelle auprès des enseignant-es. Petit à petit, les choses se sont mises en place, consolidant cette dynamique autour de la Journée internationale contre le racisme.

COSM : Comment a évolué, selon vous, la SACR, et quels résultats a-t-elle obtenus après 30 ans d'action dans le canton de Neuchâtel ?

TF : Le fait que la SACR existe encore 30 ans après sa création est en soi une preuve de sa pertinence. Cela montre que l'action menée à ses débuts répondait à un véritable besoin et que cette pertinence perdure. Cela reflète aussi une capacité à se renouveler, à s'adapter aux évolutions du contexte, ce qui a permis à cette initiative de continuer à exister et à prospérer. Ce qui me marque particulièrement aussi et ce dont je me réjouis, c'est qu'au départ, la SACR portait un véritable souffle de mobilisation. Elle incarnait la convergence des organisations de jeunesse et l'idée de créer un espace d'expression où l'on pouvait montrer qu'une autre manière de vivre ensemble était possible. Aujourd'hui, en observant les dernières éditions de la SACR, je trouve que l'initiative a pris une ampleur phénoménale. Elle dépasse largement les cercles des organisations de jeunesse pour inclure des acteurs très divers : institutionnels, publics, semi-publics, parapublics et privés. Cet élan collectif et cette convergence d'énergies sont absolument formidables. Il y a eu une véritable extension de l'action, une évolution vraiment très heureuse et très encourageante.

COSM : Pourtant, malgré une mobilisation exceptionnelle, la situation actuelle en matière de droits humains reste critique. Les mouvements populistes et xénophobes s'imposent dans l'espace public. Dès lors, sa pertinence est parfois remise en cause.

TF : C'est justement parce que la situation est critique qu'il est essentiel d'affirmer un autre discours et d'occuper l'espace public avec des messages alternatifs aux propos populistes ou extrémistes. Dans les années 1980 et au début des années 90, Neuchâtel a connu, comme en d'autres régions de la Suisse, une période marquée par des violences verbales et physiques envers les réfugié-es et les personnes immigrées ainsi que contre les mouvements antiracistes. Ces agressions ont ensuite fortement régressé par la mobilisation de la société civile et par l'engagement des pouvoirs publics pour affirmer la primauté du respect de l'ordre démocratique et des droits fondamentaux.

Par ailleurs, le cadre normatif des droits humains a considérablement évolué au cours des trente dernières années. Un exemple marquant est la votation populaire ayant conduit à l'extension de la norme pénale contre l'incitation à la haine raciale, désormais applicable aux discriminations visant les minorités de genre. Ce progrès significatif témoigne d'une évolution bien réelle, même si certain-es la jugent encore trop lente. De plus, les tribunaux sont saisis plus fréquemment, et les condamnations se multiplient par rapport au passé.

Une autre avancée fondamentale concerne la conception même de la norme pénale. À l'origine, elle était principalement destinée à protéger comme bien public, la paix sociale. À l'époque, on considérait que l'incitation à la haine raciale troublait la paix publique, ce qui en faisait l'objectif prioritaire.

Aujourd'hui, la jurisprudence a évolué, et la norme pénale vise avant tout à protéger la dignité humaine. Ce changement est essentiel : la paix sociale découle désormais de la protection de la dignité humaine, et non l'inverse. Cela reflète une évolution majeure du discours et des priorités, qui est en grande partie le fruit des mobilisations de milieux dans la mouvance d'actions comme celle de la SACR.

COSM : Ces évolutions, notamment sur le plan juridique, sont donc étroitement liées aux actions mises en place ?

TF : Oui, c'est indéniable. L'évolution des normes et du cadre législatif en faveur des droits humains a largement progressé grâce à la convergence d'acteurs issus de divers milieux politiques, sociaux, économiques, institutionnels et de la société civile, ainsi qu'à une prise de conscience collective. **À titre d'exemple, la création du Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR) et la désignation de répondants cantonaux et communaux constituent des avancées majeures dans cette lutte.**

L'une des innovations révélatrice de ces prises de conscience a été l'ajout d'un volet anti-discrimination dans les programmes fédéraux d'intégration (PIC)[12]. À l'époque, c'était presque une révolution, car pendant longtemps, contrairement à la politique mise en place dans le canton de Neuchâtel, on séparait strictement au niveau national la politique d'intégration de la lutte contre le racisme. Cette jonction a représenté un progrès très significatif, qui est le fruit de toutes ces luttes, directement ou indirectement.

Toutefois, pour revenir sur votre point concernant la situation critique et fragilisée des droits humains, l'évolution mondiale actuelle impose effectivement un constat alarmant : bien que des avancées majeures aient été réalisées, certains États, y compris parmi les plus puissants, appliquent ces droits de manière inégale. Cette dérive se traduit par une application du droit à géométrie variable, mettant en péril les principes d'universalité et d'égalité. Le non-respect du droit international est manifeste, en particulier dans le cadre des conflits armés, où même les règles les plus fondamentales, telles que le droit de la guerre, sont ouvertement bafouées. Cela reflète un problème plus large : des forces politiques ont réussi à imposer de nouvelles priorités, détournant l'attention et affaiblissant les gains obtenus en matière de droits humains. Les mouvements populistes et xénophobes, souvent attisés par des agendas politiques contraires à la dignité humaine, représentent une menace sérieuse. Lorsque les États eux-mêmes ne garantissent plus la sécurité du droit et affaiblissent l'application des normes qu'ils devraient respecter, la situation devient critique.

[12] Les 3 piliers des programmes d'intégration cantonaux. https://www.kip-pic.ch/fr/pic/

COSM : Quel rôle jouent les médias dans ce contexte ?

TF : Les médias jouent un rôle important, mais hélas pas toujours de manière positive. En simplifiant trop fortement la complexité des problèmes, en amplifiant exagérément des faits divers, des polémiques et les discours populistes, parfois pour des motifs commerciaux, ils peuvent être davantage la cause que la solution aux problèmes qu'ils mettent en exergue. Cela devient d'autant plus problématique que, dans de nombreux pays européens, de grands groupes de médias – groupes de presse, chaînes de télévision, radios – passent dans le giron et sous contrôle de propriétaires qui ne se contentent pas de gérer commercialement des entreprises de communication mais qui portent souvent un projet politique très orienté à l'extrême droite. Cela aggrave encore la polarisation et fragilise le discours sur la dignité humaine et les droits fondamentaux.

COSM : Dans un tel contexte, quelle est l'importance d'une plateforme comme le Forum TD-TE pour la population neuchâteloise ? Pourquoi est-ce crucial pour Neuchâtel de rester engagé dans des initiatives contre le racisme et les discriminations ?

TF: Ce n'est pas seulement pour Neuchâtel, c'est valable partout, en Suisse, en Europe et dans le monde. Si ça ne se fait pas : Qui le fait ? Qui d'autre le ferait ? Dans ce climat, il est essentiel de ne pas rester inactive et inactif. Si personne ne dit rien, si personne ne s'oppose collectivement, alors les voix populistes et xénophobes s'imposeront sans résistance. Le Forum offre un espace vital pour exprimer le rejet d'une vision du monde fondée sur la négation de la dignité humaine d'une partie de la population, sur le racisme, la xénophobie et l'intolérance. Même si les témoignages, les expressions et actions peuvent être parfois confus ou manquer de structure, ce qui compte cependant, c'est la convergence des voix. Ces alliances entre celles et ceux qui disent "Non, nous ne voulons pas d'un monde comme ça, nous voulons autre chose" sont essentielles. C'est là que réside la force du Forum : créer un espace collectif pour dénoncer les inégalités et les discriminations racistes, opposer une autre vision, et refuser de se taire face aux dérives actuelles.

COSM : L'un des enjeux essentiels d'une plateforme comme le Forum est donc l'unité ?

TF : Effectivement. La convergence permet à des organisations aux visions parfois différentes de se rassembler autour de certains points fondamentaux, comme la lutte contre le racisme au sens large et les discriminations. C'est essentiel, car l'État ne peut pas se substituer à la société civile. L'action publique a ses limites, et chaque association, isolée, n'a pas la capacité de générer une telle convergence. Ce qui rend le Forum unique, c'est cette synergie qui permet de porter une voix collective d'une ampleur que personne ne pourrait atteindre seul.

Un autre point crucial, c'est l'élargissement. Certes plus il y a d'acteurs impliqués, plus il devient complexe de gérer la diversité interne. À l'époque où le Forum rassemblait principalement des organisations de jeunesse, ce n'était déjà pas simple, car certains craignaient des dérives partisanes trop orientées politiquement ou de devenir otage de positions excessivement radicales. Ces inquiétudes sont bien compréhensibles et il a été possible durant toutes ces années d'éviter des dérives qui auraient mis à mal la confiance des partenaires dans la convergence en bonne intelligence des actions. Aujourd'hui, avec un éventail élargi d'acteurs, la gestion de la multiplicité des partenaires est sans doute plus compliquée mais finalement bien réussie et l'impact des programmes d'actions réalisés au fil de ces 30 ans d'existence est considérable. De l'extérieur, on perçoit une mobilisation unie et forte. Cela se reflète jusque dans les urnes, où Neuchâtel continue de voter dans un sens plutôt ouvert et progressiste, comparé à d'autres régions de Suisse.

COSM : Que signifie pour vous d'avoir à Neuchâtel un Forum qui réunit la police, une multinationale, des musées, des associations et des collectivités migrantes ?

TF : Cela signifie que ces acteurs prennent position en exprimant publiquement leur opposition aux multiples formes de racisme et d'intolérance. C'est aussi l'expression que le contexte général est suffisamment grave pour qu'ils choisissent de s'associer à ceux qui luttent activement contre ce fléau. Même si ces acteurs ne partagent pas les mêmes idées sur tous les sujets, ils se retrouvent autour de la défense de la dignité humaine, de la tolérance et de la paix sociale. Cela démontre également qu'il y a un enjeu de société majeur, qui ne va pas de soi, et qu'il est crucial de continuer à agir.

L'implication de la police, par exemple, est significative. Elle envoie un message clair : *"Nous sommes garant du respect de l'État de droit démocratique et des droits humains fondamentaux."* Cela a une résonance particulière dans un contexte mondial où des États démocratiques semblent de moins en moins enclins à appliquer les droits humains. En participant au Forum, la police rappelle qu'elle est garante du cadre légal et que le racisme n'a pas sa place. Cela montre aussi, en interne, aux policier-ères eux/elles-mêmes que ces questions doivent être prises au sérieux. Cette participation aide à fixer une ligne claire : le racisme est inacceptable.

Franchement, cette convergence est à la fois précieuse et inestimable. Cela permet de fédérer des acteurs très divers autour d'un message commun. Ce qui est essentiel, car cela crée un impact collectif que personne, individuellement, ne pourrait atteindre.

COSM : Une critique revient souvent : ces actions toucheraient principalement les convaincu-es. Qu'en pensez-vous ? Et pourquoi, selon vous, l'implication de l'État est-elle indispensable dans la lutte contre le racisme et les discriminations ? Enfin, comment garantir un soutien durable de l'État, indépendamment des cycles politiques ?

TF : La perception très simplifiée et réductrice distinguant sans nuance des personnes « convaincues » de celles « non convaincues » ou « à convaincre » reflète une vision très partielle et fragmentée de la réalité. Le simple fait que plus de 100 organisations partenaires, très diversifiées, participent aujourd'hui à la SACR montre qu'elle dépasse largement le cercle de quelques initié-es. Ces organisations partenaires n'ont pas, au quotidien, pour priorité de "lutter contre le racisme" ou de "défendre les minorités". Elles sont sensibles à ces enjeux, mais ce n'est pas leur unique préoccupation. C'est précisément cette diversité qui démontre que ces actions touchent un public beaucoup plus large.

Dès le départ, le Forum avait pour objectif d'être visible dans l'espace public, notamment lors de la Journée internationale contre le racisme. Être présent dans la rue permet de toucher des personnes qu'on ne pourrait pas atteindre autrement. Ce principe reste au cœur des actions de la SACR aujourd'hui.

En outre, le débat est essentiel, même dans des cercles composés de personnes déjà sensibilisées ou mobilisées contre le racisme. Elles peuvent avoir des doutes, de la lassitude, de la résignation, des interrogations sur l'évolution de la situation, sur les manières et l'opportunité d'agir. Offrir un espace de discussion permet de nourrir ces réflexions et de consolider l'engagement de chacun-e. Partager ces débats avec plus de 100 organisations, chacune apportant sa perspective, est extrêmement enrichissant et stimulant.

Quand je vois une chorale des Ponts-de-Martel qui participe à l'ouverture de la SACR à La Chaux-de-Fonds en 2024, c'est tout simplement un exemple extraordinaire. Les enseignant-es expliquent la démarche aux élèves, une discussion s'engage, et les enfants sont sensibilisés à des questions qui ne sont pas forcément leur priorité. Ensuite, les parents viennent assister à la prestation. Ils découvrent un événement où leurs enfants participent aux côtés de conseiller-ères d'État, de personnalités politiques, d'organisations diverses, y compris la police. Cela les incite à réfléchir. La SACR, à nul autre pareil, crée des effets multiplicateurs de sensibilisation et des prises de conscience très étendues à une grande multiplicité de milieux neuchâtelois.

Maintenant pourquoi l'État doit-il s'impliquer ? L'État joue un rôle crucial. D'une part, il ne peut pas se contenter de déléguer entièrement l'engagement contre le racisme et pour les droits humains à la société civile, il a aussi toute sa responsabilité pour promouvoir et appliquer les principes fondamentaux de l'État de droit. D'autre part, son implication confère une légitimité et un poids institutionnel aux actions de la société civile qui s'inscrivent en conformité au respect des principes démocratiques et des droits humains. L'État, par définition, est au service de tous les citoyen-nes, quels que soient leurs opinions ou leurs parcours. Sa présence garantit un cadre collectif démocratique et met en évidence qu'il ne s'agit pas seulement d'initiatives éparses, mais d'un engagement sociétal profond. En outre, l'administration étatique permet de maintenir ces initiatives au-delà des cycles politiques, en leur donnant une base institutionnelle et durable. Cela envoie un message clair : le combat contre le racisme et les discriminations est une priorité qui transcende les partis et les mandats électifs. Sans une participation des services de l'État, la lutte contre le racisme risque de se morceler ou de manquer d'envergure.

COSM : Mais avons-nous besoin d'une mobilisation aussi large ? Peut-on se contenter d'un évènement plus limité, de moindre envergure ?

TF : Lorsque des États eux-mêmes commencent à ne plus respecter les droits humains fondamentaux, à les appliquer de manière arbitraire ou à ignorer des principes aussi essentiels que le droit de la guerre, la situation devient critique. Nous voyons des dirigeants politiques qui imposent leur vision du monde en se détournant des normes démocratiques, modifiant les règles pour les rendre favorables à leurs intérêts.

Dans ce contexte, le monde n'a depuis longtemps plus été autant en guerre qu'aujourd'hui, et pas seulement en termes de conflits armés. Les "guerres commerciales" et les pressions pour imposer unilatéralement les intérêts de grandes puissances politiques, économiques et financières au détriment des autres illustrent également ce climat de tension globale.

C'est précisément pourquoi il est vital d'avoir des initiatives comme la SACR. Plus il y a d'organisations qui se mobilisent pour défendre des valeurs humanistes, mieux c'est. Certes, à l'échelle mondiale, l'impact d'une action menée dans le canton de Neuchâtel est forcément limité. Mais régionalement, la SACR offre de l'espoir, montre qu'il est possible de voir le monde autrement et prouve que l'État peut travailler en bonne intelligence avec la société civile, dans un cadre démocratique vivant.

COSM : La plateforme du Forum rassemble une diversité d'acteurs, notamment des musées, des théâtres, des cinémas, l'Université de Neuchâtel, ainsi que des associations et des collectivités étrangères. Elle intègre donc également des non-professionnels qui proposent des événements dans le cadre de la SACR. Bien que le Forum se définisse aussi comme un espace d'échanges, de témoignages et de débats, certain-es reprochent un manque de rigueur factuelle ou scientifique dans certains événements proposés par les collectivités migrantes, ainsi qu'un déficit de qualité. Partagez-vous ce point de vue ?

TF : Une démocratie pluraliste repose notamment sur l'idée de reconnaissance d'une pluralité des conceptions et modes de vie en société. Le corollaire est le droit de chaque personne à la parole et à une égale considération, indépendamment de son statut social et de ses qualités personnelles. Cela ne signifie pas que toutes les idées, expressions et manières d'agir sont équivalentes et pertinentes comme fondement au vivre ensemble et à l'action en démocratie, mais elles méritent d'être entendues. Dans *Comprendre le racisme au quotidien*, Philomena Essed, professeure d'Études critiques sur la race et le genre à l'Université Antioch (Ohio), rappelle l'importance d'écouter les récits des victimes de racisme, qui révèlent les mécanismes systémiques et invisibles du racisme, intégrés dans les interactions quotidiennes. Ces témoignages mettent en lumière des réalités, comme les micro-agressions, les discriminations implicites et les biais systémiques.

Le problème qui peut se poser c'est l'implication de fonds publics, ce qui pose évidemment la question de la pertinence et de l'intérêt public général des projets soutenus. Il est indispensable que ces ressources soient allouées selon des critères clairs, qu'il s'agisse de financement, de mise à disposition de locaux ou de moyens promotionnels. À cet égard, la charte adoptée par le Forum pourrait être précisée pour définir ce qui est éligible ou non dans le cadre des programmes de la SACR. On ne peut pas se contenter d'ouvrir la porte à toutes les expressions sans s'assurer d'un minimum de compatibilité et de cohérence avec les buts et valeurs du Forum ainsi qu'avec les politiques publiques concernées. La pluralité des visions et des nuances doit bien-sûr pouvoir s'exprimer, y compris dans ses dissonances, comme fondement d'un débat démocratique ouvert, tout en veillant à ne pas s'exposer à des dérives qui affaiblirait la convergence d'ensemble de la lutte pour les droits humains et contre le racisme. L'équilibre n'est pas simple à trouver car plus il y a d'organisations impliquées, plus il devient complexe de gérer la diversité des expressions et l'exposition à des dérives d'instrumentalisation de l'action du Forum. C'est pourquoi il est très important de bien cadrer le contexte des prises de paroles ou témoignages et de clarifier leur portée qui n'engagent pas nécessairement tout le Forum.

COSM : Quel rôle l'État devrait-il jouer dans cette gestion de la diversité des voix et des projets?

TF : L'État a un rôle clé en tant que garant d'un cadre général clair et légitime, sans pour autant interférer dans la dynamique interne du Forum. C'est une responsabilité irremplaçable qui nécessite des ressources, car plus l'initiative grandit, plus elle a besoin de moyens pour fonctionner efficacement. Dans certains cas, il pourrait être pertinent de contribuer à proposer des thèmes ou angles d'actions à privilégier à un moment donné. Cela ne signifie pas exclure d'autres perspectives, mais les traiter ultérieurement, en s'assurant qu'elles soient travaillées en profondeur pour qu'elles aient un véritable impact.

COSM : On observe une tendance à segmenter cette lutte contre le racisme : antisémitisme, islamophobie, racisme anti-noir, etc. Comment percevez-vous cette évolution ? Le Forum parvient-il à unir ces différentes luttes tout en respectant leurs spécificités ?

TF : N'étant pas impliqué dans les débats internes du Forum, je ne sais pas précisément comment ces questions sont traitées. Cependant, à l'échelle sociétale, je constate un risque global de fragmentation dans des causes très spécifiques. La spécialisation a son intérêt et sa légitimité : elle permet de mieux comprendre et approfondir chaque problématique. Lorsque les luttes se focalisent cependant trop exclusivement sur des causes très spécifiques, en perdant de vue les liens avec d'autres combats, il y a un réel risque de fragmentation et d'affaiblissement de l'ensemble des dynamiques d'émancipation au détriment de l'unité nécessaire pour contrer les attaques globales.

C'est pour cela que je considère le Forum comme une plateforme cruciale de convergence et d'unité. Il rassemble des luttes et actions diverses sous un même toit, évitant ainsi l'éclatement des forces. Dans le contexte actuel, il faudrait peut-être aussi rééquilibrer les priorités, les mettre en balance, en ne se concentrant pas exclusivement sur la dignité humaine, bien que ce soit une avancée majeure. On pourrait accorder une importance plus marquée à la paix et à la justice sociale ainsi qu'au principe de solidarité. La lutte contre le racisme, ce n'est pas seulement défendre la dignité humaine, mais aussi travailler pour une paix collective et durable, une plus grande justice sociale et renforcer la solidarité. Ces notions devraient être aussi promues, sans hiérarchie entre elles.

COSM : N'y a-t-il pas un risque qu'au nom de la paix sociale, certaines personnes, actions ou discours soient censurés ?

TF : Ce risque existe davantage avec la notion de cohésion sociale qu'avec celle de paix et de justice sociale. La cohésion sociale est parfois vue comme un alignement unilatéral à un ensemble dont il faudrait préserver l'harmonie en évitant les conflits. La paix adossée à la justice sociale implique, au contraire, un mouvement permanent, avec des débats et controverses pour davantage d'égalité et de justice dans l'équilibre social. Ce n'est pas une paix passive où tout le monde reste silencieux pour éviter les conflits. La paix et la justice sociale nécessitent des débats, parfois vifs, pour permettre une coexistence respectueuse. Nous avons autant besoin de paix, de justice sociale et de solidarité que du respect de la dignité humaine.

COSM : Le populisme identitaire gagne en influence, tandis que le racisme s'exprime de plus en plus ouvertement. Dans un monde globalisé, les discours internationaux influencent de manière croissante les débats locaux, pouvant ainsi remettre en question les politiques de diversité et d'inclusion. Un exemple frappant est celui de Mark Zuckerberg, qui, tout en critiquant ces politiques au sein de son entreprise, promeut une vision qu'il associe à la "masculinité". De telles prises de position ne sont pas sans conséquences et semblent trouver un écho jusqu'en Suisse. Dès lors, une question essentielle se pose : la Suisse peut-elle réellement se prémunir contre l'impact de ces dynamiques mondiales ?

TF: Sans être inéluctable dans l'ampleur qu'elle connaît ailleurs, la montée d'un racisme décomplexé, par un effet de contamination, semble en partie inévitable en Suisse aussi et dans nos régions. Ce que les gens entendent dans les médias ou dans l'espace publique, ils le transposent dans leur quotidien et dans leur perception de ce qui se passe ici. C'est pourquoi la situation est effectivement préoccupante, voire dangereuse, en raison des glissements idéologiques qu'elle peut engendrer. Il est donc crucial de faire preuve de la plus grande vigilance.

Dans ce contexte, l'idée de convergence et d'unité au sein de l'action de la SACR prend tout son sens. Elle est essentielle pour rassembler les forces et prévenir la résignation, les désillusions amères et la solitude du repli sur soi et la défense de son identité. Lorsqu'on laisse les enjeux identitaires prendre le dessus, les clivages sociaux et culturels entre les personnes et les groupes humains s'exacerbent dans des enfermements réciproques, qui peuvent devenir haineux et violents. Les débats identitaires n'ont pas de fin, car l'identité est par essence plurielle, personnelle, et en constante évolution. Cela vaut aussi pour les identités collectives. Si chacun se limite à revendiquer son identité propre, il devient impossible de trouver une issue commune.

C'est pourquoi il est nécessaire de créer des espaces où, au-delà des identités individuelles ou collectives, un socle commun puisse être établi. Ce socle doit permettre aux différentes formes d'appartenances ou d'affiliations identitaires de coexister et de vivre ensemble dans un esprit de paix et de justice sociale. Il est dès lors primordial de créer un cadre où les identités, par définition plurielles, peuvent être au moins partiellement dépassées pour coexister harmonieusement, où elles ne s'opposent pas sans cesse, mais s'articulent autour d'un espace commun et partagé, inclusif de chacun-e.

COSM: Ce qui va dans le sens des objectifs d'une politique d'intégration?

TF: Comme formulé avec pertinence dans la loi neuchâteloise sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, une politique d'intégration vise l'inclusion et la participation de toute personne dans un but d'égale dignité et accès au bien-être. Il est d'ailleurs primordial d'incarner le sens et la portée de cette loi et de bien saisir la teneur et le poids de chaque mot, notamment de son article 1[13].

COSM : N'y a-t-il pas toutefois aujourd'hui une tendance institutionnelle à répondre à des revendications identitaires ?

TF : Dès que l'on adopte une posture privilégiant une logique identitaire, elle convoque inévitablement à l'affirmation d'autres postures identitaires dans un mouvement presque infini. Si chacun-e se définit uniquement par une identité et revendique sa reconnaissance officielle, assortie de l'obtention de droits et de privilèges, cela incite évidemment d'autres à en réclamer aussi davantage. Cette dynamique, difficile à interrompre, finit par s'autoalimenter dans un mouvement sans fin. Il est donc essentiel de trouver une manière de sortir de cette impasse.

[13] **Article premier [2]**

[1]La présente loi a pour but de **favoriser la cohésion sociale**, **l'égale dignité** et **le bien-être** de toute personne vivant dans le canton de Neuchâtel, notamment par des relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les populations suisse et étrangères ou issues de la migration.

[2]Elle encourage la recherche et l'application de solutions pour l'intégration interculturelle, **la pleine participation** des personnes issues de la migration à la société et, de façon plus générale, tend à promouvoir l'égalité des droits et devoirs ainsi que la non-discrimination pour tout un chacun dans les limites de la Constitution et de la loi.

C'est pourquoi l'initiative *Neuchàtoi* est particulièrement intéressante. Elle propose une manière originale d'aborder les identités collectives par une approche qui privilégie la diversité du canton. Nous vivons dans un territoire riche en identités et appartenances plurielles, certaines plus affirmées ou reconnues que d'autres, mais où chacune peut bénéficier d'une certaine forme de reconnaissance, notamment par la grande liberté associative et de réunion ainsi que par les libertés individuelles d'expressions et de participation citoyenne.

L'originalité de la démarche se retrouve dans son intitulé même. Le mot *Neuch* renvoie à une identité territoriale et politique, celle de la République et Canton de Neuchâtel. En ajoutant "à toi", l'initiative inclut une dimension participative et inclusive. Cela signifie que Neuch appartient à chacun-e, tout en suggérant à chacun-e de jouer un rôle, d'apporter sa contribution dans ce collectif.

Ainsi, *Neuchàtoi* propose la perspective d'une forme d'identité intermédiaire et aux contours flexibles, un pont entre l'identité individuelle et d'autres appartenances identitaires significatives dans la vie des personnes. Cela crée un espace où chacun-e peut dire : "En tant que Neuchâtelois ou Neuchâteloise, voici comment je m'identifie dans ce cadre." Cet espace identitaire, à la fois inclusif et ouvert, ne prétend pas être le lieu de redéfinition des identités existantes, ni de les substituer, mais celui d'un terrain commun où elles peuvent coexister plus respectueusement les unes des autres.

COSM : Dans le contexte actuel, un événement comme *Neuchàtoi* a donc toute sa pertinence?

TF : Cette question mérite d'être posée. À mon sens, l'idée de *Neuchàtoi* reste en soi pertinente, mais cela dépend du moment et du contexte. Comme cet événement n'a lieu qu'une fois par législature, il est essentiel qu'il réponde à une nécessité ou une opportunité spécifique. Aujourd'hui, dans un contexte marqué par une obsession collective autour des questions identitaires, ajouter une nouvelle couche de débat identitaire, même paré des meilleures intentions, ne me semble pas opportun. Je ne pense donc pas qu'un *Neuchàtoi* soit indispensable à l'heure actuelle ni qu'il soit judicieux de prendre le risque d'être instrumentalisé en offrant une large tribune publique à des milieux porteurs d'objectifs identitaires rigides et hostiles envers une perspective ouverte, plurielle et inclusive des appartenances identitaires.

COSM : Lors des dernières éditions, il y avait une confusion entre l'action de la SACR et Neuchàtoi. Ce dernier semble avoir perdu sa spécificité.

TF : Neuchàtoi a sans doute perdu une partie de la force de son concept initial, qui se voulait un espace incarnant une forme d'identité intermédiaire, un lieu de convergence où chacun-e pouvait s'exprimer avec confiance et décontraction, dans un esprit teinté d'humour. Son rôle était de créer un vivre-ensemble spécifique au territoire neuchâtelois, au-delà de la simple valorisation de la diversité. Aujourd'hui, cet espace est partiellement occupé par d'autres initiatives comme la SACR ou le Printemps culturel. Si Neuchàtoi n'est pas investi de manière très spécifique, sa pertinence s'érode.

Aujourd'hui, ce n'est peut-être pas le moment de renforcer davantage le discours identitaire, déjà omniprésent. Ce dont nous avons besoin, c'est de réfléchir à la manière de coexister et de construire la paix et la justice sociale avec toutes les appartenances identitaires. Je crois que l'une des questions que beaucoup se posent au quotidien, c'est: « *Dans quel monde vivons-nous ?* » On se lève, on va au travail, et partout on entend parler de discrimination. On finit par se demander : « *Suis-je moi-même discriminé-e par mon chef, ma cheffe ou mes collègues? Est-ce une discrimination inversée ?* » Cela crée une forme de saturation mentale, une impression d'état de guerre ou de siège permanent. Ce que les gens attendent, c'est une réponse à cette question essentielle : « *Comment vivre ensemble dans un monde où tout semble fragmenté, où la discrimination paraît omniprésente ?* ». C'est à ces préoccupations qu'il faut s'attaquer.

COSM : Le repli identitaire est une réalité de nos sociétés. Dans un entretien récent avec Edwy Plenel, Dominique de Villepin[14], évoquant un moment de choc historique marqué par la violence croissante des divisions, a mis en garde contre le danger de l'essentialisation[15] ?

TF : Nous ne pouvons contrer ces tendances qu'à travers une action collective, visant à déconstruire les discours qui nourrissent la division et l'essentialisation. Cela passe par une éducation à l'altérité, la promotion d'une humanité commune, et des initiatives concrètes qui valorisent les avantages et les atouts de la diversité comme une richesse, et non comme une menace.

[14] https://www.mediapart.fr/journal/international/170125/l-echappee-dominique-de-villepin-faire-face-une-amerique-qui-se-moque-du-monde

[15] L'essentialisme est un courant de pensée selon lequel les individus sont entièrement définissables par leurs caractères dits essentiels (sexe, origine ethnique…). Par définition, l'essentialisation est donc l'acte de réduire un individu à une seule de ses dimensions, ce qui suppose qu'il y a non seulement réduction d'un individu, mais qu'il y a l'idée de le faire malgré l'individu lui-même. Essentialiser, c'est donc poser une étiquette.

C'est pourquoi l'unité et la convergence des efforts au sein de la SACR sont cruciales. Il est essentiel d'éviter une multiplication de causes purement identitaires, car cela risque d'exacerber les divisions. Les débats identitaires, bien que nécessaires, peuvent se transformer en impasses si chacun se replie uniquement sur ses propres revendications. Il est donc indispensable de créer des espaces où les identités, qu'elles soient individuelles ou collectives, peuvent coexister tout en s'appuyant sur un socle commun. Ce socle, c'est la paix et la justice sociale, la liberté, la solidarité et l'égale dignité humaine, dans une compréhension mutuelle qui transcende les revendications identitaires.

COSM : Dans un contexte où les droits humains et l'égalité sont de plus en plus contestés, ne serait-il pas primordial de réaffirmer avec force la préservation des droits fondamentaux et de la démocratie ?
Une telle approche ne permettrait-elle pas de mieux rassembler la population ? D'autant plus que, comme l'explique le politologue Romuald Sciora[16] dans un entretien au *Nouvel Observateur*, la victoire de Donald Trump semble avoir été en partie portée par une posture fortement anti-wokiste aux États-Unis, où toute initiative en faveur de l'égalité est presque systématiquement assimilée au wokisme, exacerbant ainsi la polarisation du débat.

TF: Je rejoins en partie ce que vous dites, mais avec une perspective un peu différente. Dans un contexte où cohabitent de nombreuses identités, il y a forcément beaucoup de passions en jeu. Cela rend la situation complexe. Il est malaisé d'opposer un discours sur les droits de l'homme à des enjeux qui sont identitaires, sans être instrumentalisé par la critique anti-woke. Le registre de l'identité touche les gens dans leur essence : c'est émotionnel et profondément passionnel. En face, un discours sur les droits humains peut paraître théorique, extérieur, presque déconnecté.

C'est pourquoi je préfère poser la question autrement : quelle paix voulons-nous construire ensemble ? Comment vivre ensemble libres et solidaires dans des relations apaisées ? Comment éviter que le canton de Neuchâtel devienne un champ de conflit entre différents groupes, entre celles et ceux qui se sentent victimes de discrimination et d'autres qui, à des degrés divers, peuvent aussi se sentir marginalisé-es ?

Dans cette démarche, il s'agit de réfléchir à des solutions concrètes : comment garantir que chacun-e se sente respecté-e dans sa dignité humaine ? Les droits humains, oui, ce sont des normes importantes, mais comment les traduire en pratique ? Comment faire en sorte que personne ne se sente relégué-e, abandonné-e ou ignoré-e ? En somme, comment construire une plus grande justice sociale ?

Je crois qu'un premier pas, et peut-être le plus essentiel, est d'apaiser les relations entre les groupes. Apaiser signifie réduire la pression, faire baisser les tensions. Cela passe par la reconnaissance de la dignité et de l'égalité de toute personne. Ces valeurs ne s'imposent pas d'en haut. Une initiative comme la SACR joue un rôle fondamental : écouter les un-es et les autres, offrir un espace où chacun-e peut s'exprimer et être entendu-e. Et dans la foulée, réfléchir ensemble à la manière de coexister sans être pris-e au piège de conflits et divisions qui affaiblissent au lieu de permettre de gagner en ampleur.

Lutter contre la dispersion des forces et leur fragmentation dans la lutte pour les droits humains, la justice sociale et contre le racisme est essentiel. C'est d'ailleurs l'une des forces de la SACR : sa capacité à favoriser la convergence et l'unité. C'est pourquoi il est primordial de réaffirmer le sens de cette démarche. L'un des grands défis aujourd'hui est de parvenir à pacifier et apaiser les relations humaines, à tous les niveaux, ici comme ailleurs, entre les groupes de populations, dans un respect mutuel afin que chacun-e puisse mieux vivre, dans une coexistence plus harmonieuse.

Certes, nous vivons objectivement mieux que dans bien d'autres régions du monde, mais cela ne doit pas nous empêcher d'être préoccupé-es par ce qui se passe ailleurs. Et surtout, il est important de prendre conscience que ce que nous faisons ici, à notre échelle, a une véritable valeur. En agissant localement, nous exerçons une influence directe dans notre sphère et dont nous pouvons témoigner au-delà de notre région. C'est une contribution précieuse, une inspiration pour d'autres, une expérience qui compte et qui ne pourra pas nous être enlevée.

[16] « Trump se positionne comme le nouvel empereur d'Occident mais Musk est beaucoup plus dangereux ». Le Nouvel observateur. 19 janvier 2025

COSM : Une dernière question : Si l'on envisage le racisme comme un ensemble de mécanismes ancrés dans le quotidien — souvent invisibles, subtils, routiniers et normalisés — où en sommes-nous aujourd'hui? Percevez-vous des avancées dans la prise de conscience collective et la lutte contre ces dynamiques ?

TF : Le racisme structurel ou systémique demeure une réalité indéniable dans nos sociétés, comme l'a récemment confirmé une étude[17] menée par l'Université de Neuchâtel sur mandat du Service de lutte contre le racisme. Et cette reconnaissance impose aussi celle de la souffrance de celles et ceux qui sont confronté-es au racisme au quotidien et qui peinent à trouver leur place dans une société encore marquée par des inégalités structurelles.

Une prise de conscience collective s'impose pour que l'égale dignité et la justice sociale deviennent une réalité tangible. Cela implique de fournir à toutes et tous les conditions et les moyens nécessaires pour atteindre leurs ambitions, et ainsi permettre à chacun-e d'exprimer pleinement ses compétences et ses talents, qui constituent une véritable richesse pour l'ensemble de la société. Je rappelle à ce propos que l'école joue ici un rôle fondamental pour rendre effective cette égalité et cela dès le plus jeune âge.

Dans le canton de Neuchâtel, depuis la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle de 2013, l'État a pour mission explicite de garantir cette égale dignité et accès au bien-être. Cela relève d'une responsabilité de l'État, mais cette responsabilité est aussi collective et individuelle: il nous appartient de réfléchir et de décider ensemble du modèle de société que nous souhaitons bâtir.

Pour conclure sur une note de confiance et d'espoir, malgré un contexte préoccupant, j'aimerais reprendre les propos de Thomas Piketty[18] dans son dernier billet publié dans *Le Monde*. Citant Joe Biden, qui, dans une récente intervention, soulignait les dangers de la concentration extrême des richesses et du pouvoir, qui menace « nos droits fondamentaux, nos libertés, et la possibilité pour chacun-e d'avoir une chance équitable de s'en sortir », Piketty en appelle à une prise de conscience des Européens, les exhortant à sortir de leur léthargie. Selon lui, l'Europe, qui a façonné au XXe siècle l'État social et porté la révolution sociale-démocrate, doit aujourd'hui renouer avec confiance en ses idéaux et s'engager activement pour leur mise en œuvre. Parmi ces idéaux, on retrouve la dignité humaine, les droits fondamentaux et la solidarité, qui constituent des piliers indispensables pour préserver la paix sociale et relever les défis de notre époque. Il nous appartient, individuellement et collectivement, de méditer sur ces valeurs et d'agir en leur faveur.

Neuchâtel, janvier 2025.
Entretien réalisé par Zahra Banisadr et Méryl Rodríguez Espinosa,
service de la cohésion multiculturelle

[17] https://www.unine.ch/sfm/wp-content/uploads/sites/100/SFM-Studies-81f.pdf

[18] Thomas Piketty : « Dans ce combat mondial de la démocratie contre l'oligarchie, il reste à espérer que les Européens sortiront de leur léthargie » Le Monde, 18 janvier 2025